



## DEVENEZ MÉCÈNES

DU CLUB DES SPORTS DE RISOUL

### *Quel est notre projet associatif et sportif?*

- **Promouvoir les valeurs du sport**, du travail, du savoir-faire et de l'épanouissement personnel
- Permettre à tous nos jeunes **d'acquérir une formation et un métier liés à la montagne**

### *Pourquoi devenir mécène du CLUB DES SPORTS DE RISOUL?*

- Pour être acteur de la réussite du Club des sports de Risoul et donner la possibilité à nos jeunes de réaliser leur propre projet sportif.
- Pour faire vivre la passion du ski de compétition et de loisir

### *Comment soutenir nos sportifs ?*

**En faisant un don au Club des sports de Risoul** par courrier (en remplissant le coupon ci-joint)

*Éligibilité au mécénat sportif du Club des sports de Risoul : Décision de rescrit de la Direction Départementale des Finances Publiques septembre 2015.*

**Je suis un particulier** : Conformément à l'article 200 du Code Général des Impôts, mon don ouvre droit à réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du montant des versements dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Un reçu fiscal est établi par l'association et vous sera adressé dès réception du règlement.

Je déclare sur ma déclaration de revenu le don en case 7UF et je conserve le reçu pendant 3 ans.

**Ex : Un don de 500 euros ne vous coûtera que 170 euros**

**Je suis une société soumise à l'impôt sur les sociétés** : Conformément à l'article 238 bis du Code Général des Impôts, mon don ouvre droit à réduction d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du montant des versements et dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxe réalisé par la société.

Un reçu fiscal est établi par l'association et vous sera adressé dès réception du règlement

Je déclare mon don sur ma déclaration d'impôt sur les sociétés et conserve le reçu à l'appui de ma comptabilité

**Ex : Un don de 500 euros ne vous coûtera que 200 euros**

**Je suis une entreprise soumise à l'impôt sur le revenu :**

Si vous exercez une activité indépendante, vous pouvez choisir entre la réduction d'impôt pour dons, ouverte à tous, et la réduction d'impôt spécifique prévue dans le cadre du mécénat d'entreprise.

**Bulletin de mécénat à remplir page 2**



## Bulletin de mécénat

À l'association « Le club des sports de Risoul » éligible au MECENAT SPORTIF

À compléter et renvoyer à **Club des sports de Risoul, Mairie de Risoul, la Rua, 05600 RISOUL**

10 euros  50 euros  100 euros  500 euros  1000 euros

Autre montant .....

### **Information sur les réductions d'impôts :**

**Un don de 100€ pour un particulier ne vous coûte que 34 euros.**

**Un don de 500€ pour une société ne vous coûte que 200 euros.**

**SOCIETE :**

**NOM :**

**PRENOM :**

**ADRESSE :**

**COMMUNE :**

**CODE POSTAL :**

**MAIL:**

Je joins un chèque à l'ordre de club des sports de Risoul

Votre reçu fiscal vous sera transmis à réception de votre paiement. Le don doit procéder d'une intention libérale, doit être réalisé à titre gratuit, sans contrepartie directe ou indirecte

**MERCI et à bientôt sur les pistes.**